



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mercredi 1<sup>ier</sup> mai 1996 — N° 15

Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau

---

QUÉBEC

**1<sup>er</sup> mai 1996**

---

1<sup>er</sup> mai 1996

---

Le mercredi 1<sup>er</sup> mai 1996

N° 15

La séance est ouverte à 10 h 08.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Chevrette, ministre des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 4, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 4 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 4 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

Mme Carrier-Perreault, ministre déléguée aux Mines, aux Terres et aux Forêts, propose que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 5 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 5 est renvoyé pour

1<sup>er</sup> mai 1996

---

étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi n° 124, Loi modifiant diverses dispositions législatives en application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, ainsi que les amendements transmis par M. Trudel, ministre des Affaires municipales.

Les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi n° 124, Loi modifiant diverses dispositions législatives en application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 124 est adopté.

\_\_\_\_\_

À 12 h 55, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

\_\_\_\_\_

**1<sup>er</sup> mai 1996**

---

La séance reprend à 15 h 05.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 9Loi abrogeant la Loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement et modifiant la Loi sur les réserves écologiques.

La motion est adoptée.

#### **Dépôts de documents**

M. Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles, dépose:

Copie du mandat du comité de suivi de la décision gouvernementale concernant la proposition tarifaire d'Hydro-Québec pour 1996.

(Dépôt n° 85-960501)

---

**1<sup>er</sup> mai 1996**

---

M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens, dépose:

Les notes pour l'allocution qu'il a prononcée, le 25 avril 1996, à la réunion du conseil provincial de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec.

(Dépôt n° 86-960501)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. le Président dépose:

Les rapports des commissions permanentes qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 1996-1997.

(Dépôt n° 87-960501)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Filion (Montmorency) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 933 pétitionnaires de la municipalité de Saint-Pierre, Île d'Orléans, comté de Montmorency, concernant la surtaxe de 30 \$ sur les droits d'immatriculation qui s'applique aux résidents de cette municipalité.

(Dépôt n° 88-960501)

### **Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel**

M. le Président rend la décision suivante sur la recevabilité d'une demande d'intervention sur un fait personnel que lui a adressée M. Brodeur (Shefford) au cours de la séance du 30 avril 1996:

1<sup>er</sup> mai 1996

---

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

La demande d'intervention sur un fait personnel, formulée par le député de Shefford, est irrecevable pour le motif que les faits invoqués ne concernent pas le député en sa qualité de membre de l'Assemblée nationale.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 71 du Règlement, M. Brodeur (Shefford) donne de brèves explications relativement à un article, publié dans le journal *La Presse* du 30 avril 1996, rapportant une décision du comité de discipline de la Chambre des notaires découlant de la gestion de fonds dont il avait la responsabilité alors qu'il exerçait la profession de notaire.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Brodeur dépose:

L'extrait de l'audition, tenue le 26 avril 1996, de M. Michel Brodeur devant le comité de discipline de la Chambre des notaires du Québec.

(Dépôt n° 89-960501)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### Motions sans préavis

M. Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles, propose:

QUE l'Assemblée nationale demande de surseoir à l'adoption du projet de loi fédéral C-29, concernant l'additif MMT dans l'essence, tant et aussi longtemps que les études sur l'acceptabilité environnementale du produit n'auront pas été menées de façon concluante.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) présente une motion soulignant le 81<sup>e</sup> anniversaire du génocide du peuple arménien; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

1<sup>er</sup> mai 1996

---

\_\_\_\_\_

Mme Doyer (Matapédia) propose:

QUE les membres de l'Assemblée nationale soulignent la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs et, de façon particulière, soulignent la contribution de toutes les Québécoises et tous les Québécois qui, par leur effort et leur dynamisme, assurent dignement le développement social et économique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Brassard, ministre des Transports, présente une motion concernant un moratoire sur le projet de tarification proposé par la garde côtière canadienne; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, responsable du loisir et des sports, présente une motion reconnaissant le mois de mai comme celui de l'éducation physique et du sport étudiant au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi 51, Loi concernant la mise en oeuvre des accords de commerce international.

M. le Président donne les avis suivants:

—la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de préparer la séance d'audition du président du Conseil médical du Québec sur sa gestion administrative ou sur

**1<sup>er</sup> mai 1996**

---

toute autre matière de même nature, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*;

—la Commission de la culture se réunira afin d'examiner le rapport annuel 1994-1995 de la Commission d'accès à l'information.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Gautrin (Verdun) propose:

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'incohérence et l'improvisation du gouvernement dans les coupures imposées au secteur de l'éducation qui affecteront inévitablement la qualité de l'enseignement et les services aux étudiants, augmenteront les contributions des étudiants et forceront la hausse des taxes scolaires.

M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et dix minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Avant que le débat ne s'engage, M. Bélanger, leader du gouvernement, soulève l'irrecevabilité de cette motion pour le motif qu'elle est de la nature d'une motion de censure.

Après avoir entendu des remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. le Président rend la décision suivante:

### **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

Le débat sur la motion du député de Verdun est permis pour les mêmes motifs que ceux

**1<sup>er</sup> mai 1996**

---

énoncés dans une décision rendue le 31 mai 1995 relativement à une motion similaire. Ce genre de motion devrait être mieux défini dans le cadre de la réforme parlementaire déjà annoncée.

Suit le débat sur la motion de M. Gauthier.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 17 h 59, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 2 mai 1996, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**